

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2013

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER Adjoints,
Damien JASPARD, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Pierre MAUCOURT qui donne procuration à Jacky MERY et Laëtitia SENAND-DELAÏTRE à Jacqueline LEGAY.

ABSENTS NON EXCUSES : NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 18 Avril 2013 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Pierre FRANCOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- le retrait du point 1 portant sur le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille pour manque d'information ;
- l'ajout de deux points :
Listes électorales : désignation des délégués et Autorisation communale pour utilisation du domaine public pour l'implantation d'une table d'orientation ;

à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

2013 /05/01. ACQUISITION DE TERRAIN

Dans le cadre d'un dossier d'acquisition de terrain situé en zone INAE, Monsieur le Maire fait part au Conseil la nécessité, au préalable de régulariser deux successions non encore réglées bloquant ainsi la signature de l'acte. En effet, les héritiers ne souhaitant pas prendre en charge les frais de règlement de successions, sollicitent la Commune afin de savoir si elle accepterait de les prendre à sa charge.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une part de poursuivre ce dossier et d'autre part, de régler les frais de successions s'élevant à environ 400 €.

2013 /05/02. DEPARTEMENT : ADHESION « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'initiative du Conseil Général de la création d'une nouvelle structure entre le Département, les Communes et les EPCI du territoire par adhésion aux statuts à un Etablissement Public Administratif (EPA) dénommé : « Moselle Agence Technique » destinant à apporter aux Collectivités Territoriales et EPCI qui le demandent une assistance technique pour réaliser ou faire réaliser études et travaux dans les domaines définis.

Monsieur le Maire apporte aux Conseillers les informations complémentaires sollicitées du projet de statuts de « Moselle Agence Technique ».

Après discussion, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, l'adhésion à cette nouvelle structure.

- d'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale nommée « Moselle Agence Technique » ;
- d'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général le 7 février 2013 figurant en annexe à la présente délibération ;
- de mandater Monsieur Pierre MUEL, Maire pour représenter la Commune avec voix délibérative, à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « Moselle Agence Technique » puis aux Assemblées Générales selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts.

2013 /05/03. DISPOSITIF DE TITULARISATION

Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutements réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emplois, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le Centre de Gestion dans le cadre de conventions, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire compétent, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 1^{er} Mars 2013 ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

| <i>Emplois ouverts aux commissions de sélections professionnelles</i> | | | | | | |
|---|------------------------------|-----------------------------------|-------------|-------------|------------------------------|--------------------------------|
| <i>Grade et fonctions</i> | <i>Nbre agents éligibles</i> | <i>Besoins de la collectivité</i> | | | | <i>TOTAL de postes ouverts</i> |
| | | <i>2013</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016 (jusqu'au 16/03)</i> | |
| <i>Adjoint Administratif de 1^{ère} classe</i> | <i>1</i> | <i>1</i> | | | | <i>1</i> |

- de charger le Maire de confier la mise en œuvre des présentes dispositions au Centre de Gestion de la Moselle ;

- a autoriser le maire a prendre toutes les mesures utiles a sa mise en œuvre ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget pour participer aux frais d'organisation des commissions de sélections professionnelles : le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle par délibération en date du 28 novembre 2012 a fixé une tarification de 180€ par session ouverte et pour chaque grade ; ainsi qu'un coût par dossier de candidature à hauteur de 70€ pour un agent de catégorie A et de 60€ pour un agent de catégorie B ou C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Maire.

2013 /05/04. SORTIE DES AINES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que cette année une sortie est prévue et soumet propositions.

Après discussion, le programme ainsi défini à l'unanimité, il est rappelé que seront invités les Aînés ayant 60 ans et plus au 31 décembre 2012. La sortie est prévue le Jeudi 04 Juillet 2013.

2013 /05/05. COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES : DELEGUES DU TRIBUNAL ET DE L'ADMINISTRATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité propose :

*Monsieur Pascal THIERY, délégué du Tribunal ;
Messieurs Pierre MAUCOURT et Damien JASPARD, délégués de l'Administration.*

2013 /05/06. IMPLANTATION TABLE D'ORIENTATION

Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier du projet d'implantation d'une table d'orientation se poursuit et sera présenté prochainement. A ce titre, Monsieur le Maire propose de définir le lieu d'implantation et ainsi donner autorisation d'utilisation du domaine public communal d'une superficie d'environ 2m sur 2 m.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne autorisation d'occupation du domaine public d'une superficie d'environ 2 m sur 2m en lieu et espace situé Chemin de Corny.

- DIVERS** :
- Cérémonie du 8 Mai s'est bien déroulée.
 - Règles de bon sens et de savoir vivre sur la commune.
 - Inscription villages et maisons fleuries 2013.
 - Route des Vins : inauguration début Juillet 2013.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 29 Mai 2013

Le Maire,

P.MUEL